

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



Ministère du Budget

N° 0016 /MB/CAB/ DGI / 23

Conakry, le 05 JAN. 2023 /202.

*Le Ministre*

*A*

Mesdames et Messieurs

- Les Inspecteurs Régionaux des Services Fiscaux ;
- L'Inspecteur des Services Fiscaux de la Ville de Conakry ;
- Les Directeurs Communaux des Impôts de Conakry ;
- Les Directeurs Préfectoraux des Impôts ;

Conakry

**Objet** : Recensement fiscal 2023

**Mesdames et Messieurs,**

Les objectifs de mobilisation des recettes assignés à la Direction Générale des Impôts au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à : 13 518 800 549 247, 20 GNF contre 11 365 000 000 000 GNF en 2022. Soit un accroissement de 2 153 800 549 247,2GNF.

Pour la réalisation d'un tel objectif, il est demandé à chaque Service de prendre toutes les dispositions utiles et de mettre en œuvre toutes les procédures de bon usage facilitant l'accomplissement de la mission de mobilisation des recettes.

En ce qui vous concerne, il me plait de vous informer que les opérations de recensement fiscal débuteront le lundi 09 janvier 2023 sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, je tiens à vous rappeler quelques repères qui doivent guider votre action au cours de cette campagne. Il s'agit notamment de :

- l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la fiscalisation réelle et efficace du patrimoine immobilier ;

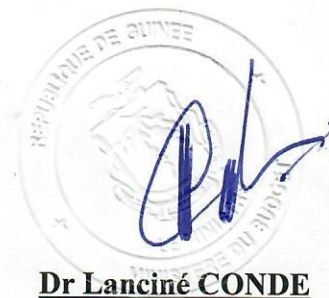
- l'amélioration des pratiques des Services par le respect rigoureux des règles et procédures fiscales en vigueur ;
- le respect des droits des contribuables, pour lesquels l'Administration fiscale doit assurer des prestations de qualité en vue d'une amélioration du civisme fiscal ;
- la maîtrise des contenus du Code Général des Impôts, du Code des collectivités locales et de l'environnement de travail.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'engagement du Gouvernement à accompagner la Direction Générale des Impôts dans la réalisation des missions qui lui sont dévolues. Pour ce faire, un contrat de performance sera établi entre le Ministère du Budget et la Direction Générale des Impôts d'une part, et des assignations propres à chaque structure que la Direction Générale des Impôts est chargée de vous communiquer, d'autre part.

Compte tenu de l'importance et de l'impact de cette campagne de recensement sur la mobilisation des recettes fiscales, les autorités administratives et communales sont invitées à prendre toutes les diligences pour assurer le bon déroulement de la mission assignée aux services déconcentrés des impôts.

Les autorités administratives qui me lisent en copies devront vous apporter leur soutien pour l'application correcte de la présente instruction.

Veillez recevoir, **Mesdames et Messieurs**, l'assurance de ma parfaite considération.



**Dr Lanciné CONDE**

**CC :**

- Les Gouverneurs de Régions ;
- Les Préfets ;
- Les Sous-Préfets ;
- Les Maires des Communes Urbaines et Rurales.